

INFOMERCIER

SPÉCIAL ENVIRONNEMENT

Volume 87

02

MOT DE
LA MAIRESSE

03

EAU
POTABLE

08

SUBVENTIONS
ET COLLECTES

10

TRANSPORT
EN COMMUN



MOT DE LA MAIRESSE



EAU POTABLE, NOUS SOMMES EN MODE SOLUTION !

Au cours des derniers étés, les sécheresses et les canicules nous ont rappelé que l'eau potable est une ressource précieuse qu'il ne faut pas gaspiller.

Bien que la Ville de Mercier soit déjà engagée à trouver des solutions aux problèmes que nous vivons de façon récurrente depuis quelques années (problèmes d'ailleurs subis par bien d'autres municipalités au Québec), il est primordial que tous les citoyens participent à l'effort collectif en diminuant leur consommation d'eau potable.

C'est pourquoi nous vous offrons ce bulletin spécial, qui vous présente un plan d'action comprenant des solutions à court, moyen et long termes afin de répondre à la demande des citoyens. Nous vous proposons aussi une série de mesures simples et efficaces qui contribueront à diminuer notre demande collective pour ce bien précieux et nécessaire à nos activités quotidiennes, de plus en plus malmené par les changements climatiques.

Plus que jamais, la Ville de Mercier et la Régie intermunicipale d'aqueduc de la Vallée de la Châteauguay (RIAVC) agissent pour améliorer les infrastructures de distribution d'eau potable et pour diversifier nos sources d'approvisionnement. Votre contribution sera essentielle à la réussite de cet imposant chantier.

Dans un contexte où l'eau potable est une ressource dont il faut prendre grand soin, chaque petit geste compte !

Lise Michaud
Mairesse



LISE MICHAUD, Mairesse

LES CONSÉQUENCES D'UNE CATASTROPHE ÉCOLOGIQUE SUR L'EAU POTABLE

D'OÙ VIENNENT LES PROBLÈMES D'EAU DE LA RÉGION DE MERCIER?

À la suite de la contamination de la nappe d'eau souterraine (lagunes de Mercier) et à l'émission de deux décrets du gouvernement du Québec dans les années 1970, la Ville de Mercier, la municipalité de Sainte-Martine, ainsi qu'une partie des municipalités de Saint-Isidore et de Saint-Urbain-Premier sont desservies par la Régie intermunicipale d'aqueduc de la Vallée de la Châteauguay (RIAVC) afin d'être alimentées en eau potable par la Ville de Châteauguay.

Cela signifie que toute l'eau consommée par les citoyens desservis par la Régie provient de la Ville de Châteauguay. Nous sommes donc dépendants de cette municipalité qui est notre unique fournisseur en matière d'eau potable.

Ainsi, lorsque la quantité d'eau fournie par la Ville de Châteauguay n'est pas suffisante pour les besoins de toutes les villes membres de la RIAVC, cela peut causer plusieurs problèmes d'alimentation en eau tels que :

- Baisse de pression dans le réseau
- Épisodes d'eau colorée
- Augmentation de la fréquence des bris de conduites d'aqueduc
- Interruption de l'alimentation en eau potable

LAGUNES DE MERCIER

Les lagunes de Mercier constituent le surnom donné à une catastrophe écologique survenue au tournant des années 1970 et qui continue d'avoir un impact sur des milliers de citoyens de la région, dont les résidents de Mercier.

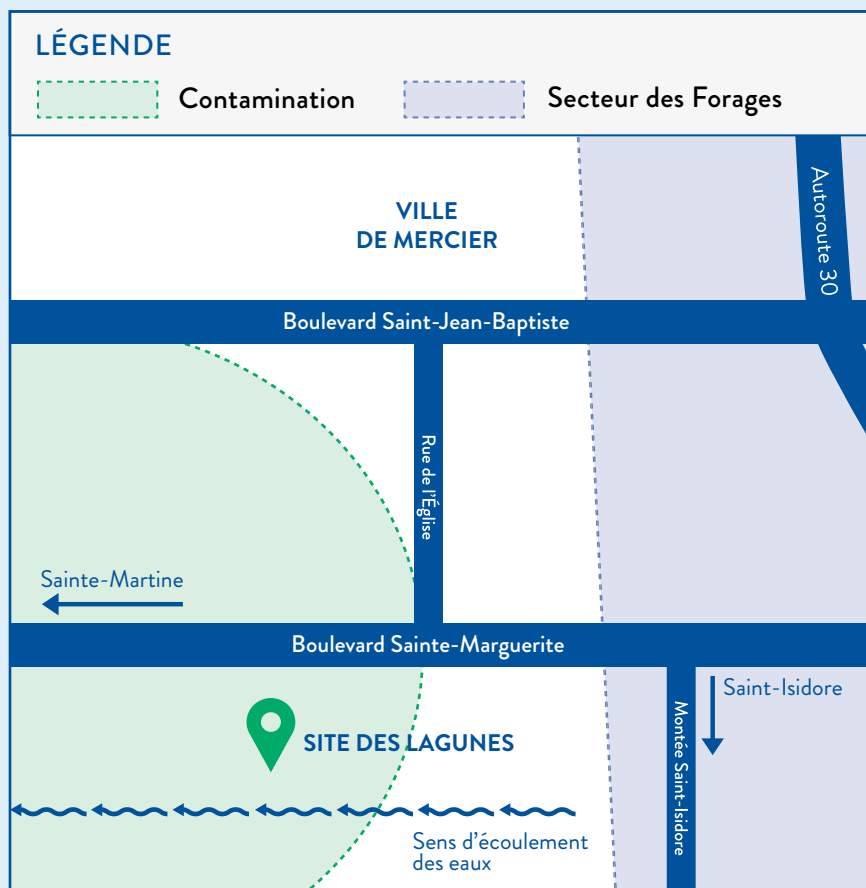
Le site des lagunes est sur un terrain privé situé sur le boulevard Sainte-Marguerite.

Quelques dates importantes :

- **1968** – Autorisation donnée par le gouvernement du Québec et une entreprise privée de Ville LaSalle pour le déversement d'huiles usées sur le site d'une ancienne usine désaffectée.
- **1970** – Les citoyens de la région constatent que leurs puits sont contaminés.
- **1972** – Obligation de la construction d'un réseau d'aqueduc, subventionné à 80 % par le gouvernement du Québec.

Le site des lagunes de Mercier est à ce jour un des sites les plus gravement contaminés en Amérique du Nord. La solution technologique permettant la décontamination de ce type de sous-sol de nature roc Fracturé n'est pas encore accessible.

Il est à noter que la Ville de Mercier a intenté une poursuite contre le gouvernement du Québec et l'entreprise dans ce dossier, mais que celle-ci est actuellement suspendue, dans l'espoir qu'une solution durable à cette catastrophe écologique soit adoptée et mise en œuvre. La Ville de Mercier souhaite que le gouvernement du Québec accepte qu'un groupe de **scientifiques indépendants** fasse l'analyse de la situation et trouve des solutions durables.



LA RIAVC EN BREF

La mission de la RIAVC est d'assurer un approvisionnement adéquat et constant, de même qu'une utilisation normale en eau potable à tous les citoyens desservis par un réseau d'aqueduc des 4 villes et municipalités suivantes :

- Ville de Mercier
- Municipalité de Sainte-Martine
- Municipalité de Saint-Isidore (environ 5 résidences)
- Municipalité de Saint-Urbain-Premier (environ 17 résidences)

La RIAVC est responsable de l'entretien des infrastructures de transport et de distribution de l'eau vers les villes membres. Le réseau local d'aqueduc est pour sa part géré et entretenu par l'administration municipale concernée.

À LA RECHERCHE DE SOLUTIONS DURABLES

Face aux difficultés que connaît la Ville de Châteauguay pour envoyer toute l'eau potable dont les citoyens de Mercier et des autres villes membres de la RIAVC ont besoin, particulièrement en période de pointe, la Ville de Mercier et la RIAVC ont entrepris plusieurs actions afin d'optimiser sa production d'eau potable et de diminuer sa dépendance envers la Ville de Châteauguay.

- Optimisation des installations (RIAVC et Ville de Mercier)
- Campagnes de sensibilisation aux bonnes pratiques d'utilisation de l'eau potable
- Entretien et surveillance du réseau d'aqueduc



ACTIONS RÉALISÉES PAR LA VILLE DE MERCIER

À la suite d'importants problèmes survenus au cours de l'été 2019 (épisodes d'eau jaune, baisse de pression dans le réseau, etc.), la Ville de Mercier a imposé un **moratoire sur le développement de son territoire**, en septembre 2019. Depuis ce jour, tous les nouveaux projets domiciliaires de plus de 4 logements par immeuble sont interdits afin de ne pas augmenter de façon indue la demande en eau potable.

Il est à noter que la construction d'une résidence pour personnes âgées au coin du boulevard Saint-Jean-Baptiste et de la rue Josime-Pelletier constitue une exception, car l'autorisation avait été accordée avant l'imposition du moratoire.

À partir de cette année, l'ensemble du réseau de **conduites d'aqueduc est ausculté deux fois par année**.

Cette opération permet de détecter les fuites avant que celles-ci ne se brisent, entraînant ainsi des réparations d'urgence. De plus, l'auscultation des conduites peut engendrer une diminution de la consommation d'eau pouvant atteindre 30 % (économie moyenne des villes québécoise ayant réalisé une auscultation de ses conduites).

La Ville de Mercier évalue également la possibilité d'installer des compteurs d'eau dans toutes les résidences desservies par le réseau d'aqueduc.

ACTIONS EN BREF

- Imposition d'un moratoire sur la construction depuis 2019
- Auscultation du réseau d'aqueduc et détection des fuites 2 fois par année
- Puits phase 1 – identification de sites potentiels
- Puits phase 2 – forages des sites privilégiés

UN Puits À MERCIER?

PHASE 1

Afin de réduire sa dépendance envers la Ville de Châteauguay en matière d'alimentation en eau potable, la Ville de Mercier a mandaté à l'automne 2020 une firme spécialisée pour identifier des sites potentiels de puits ayant la capacité d'alimenter en eau potable les citoyens de Mercier (à proximité de l'autoroute 30, loin du site de la contamination).

PHASE 2

À la suite des résultats de l'étude, la Ville de Mercier vient de lancer la deuxième phase de cette démarche, qui consiste à **réaliser des forages dans certains sites privilégiés**. Ces forages permettront d'en savoir davantage sur la quantité et la qualité de l'eau se trouvant dans les puits.

L'étude se penche notamment sur la profondeur des puits potentiels, la présence, la quantité et la qualité de l'eau s'y trouvant, de même que sur une évaluation des coûts et des délais pour la construction d'une usine.

ACTIONS RÉALISÉES PAR LA RIAVC

- **Remplacement des pompes de la station de pompage Sambault.** L'installation de pompes à vitesse variable élimine les risques de bris de matériel en cas de variation de pression.
- **Remplacement d'une vanne dans la tour d'eau de Mercier.** La nouvelle vanne retient l'eau dans le réservoir, qui peut dorénavant être mieux utilisé lorsque la demande en eau potable est plus élevée.
- **Auscultation du réseau.** Ces inspections permettent de localiser les fuites dans les canalisations, ce qui peut générer des économies d'eau de 30 %.
- **Création d'un site Internet de la RIAVC.** Facilite la communication entre l'organisme et les citoyens.

PROGRAMMES CONCERNANT L'EAU POTABLE

BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

La Ville de Mercier distribuera **GRATUITEMENT** au cours de l'été 240 barils récupérateurs d'eau de pluie (40 barils par district). Ces barils seront remis sur rendez-vous à l'écocentre de Mercier (aucune livraison).

Pour obtenir un baril récupérateur d'eau de pluie, inscrivez-vous au tirage via notre site Internet (www.ville.mercier.qc.ca) d'ici au mardi 17 août, 10 h. Une seule participation par adresse.

Le tirage se tiendra le **17 août, vers 19 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, ainsi qu'en direct sur la page Facebook de la Ville de Mercier.

Les barils distribués demeurent la propriété de la Ville de Mercier et devront rester à l'adresse d'inscription.

Si vous ne remportez pas le tirage, vous pouvez également vous procurer un baril récupérateur d'eau de pluie dans la plupart des quincailleries. Leurs avantages sont nombreux ; ils permettent de :

- Réduire la consommation d'eau potable.
- Emmagasiner une réserve d'eau lors des épisodes de sécheresse.
- Utiliser une eau de pluie sans chlore et à la bonne température pour vos plantes.
- Réduire les risques de refoulement d'égout et d'inondation.
- Protéger les fondations de votre maison.



IDENTIFICATION DES PUIITS ARTÉSIENS ET DE SURFACE

Vous possédez un puits dont l'eau sert à arroser votre pelouse ou votre jardin? Il est maintenant **OBLIGATOIRE** d'installer une affiche fournie par la Ville de Mercier pour être exempté de l'horaire d'arrosage prévu au règlement (voir page 4).

Les citoyens qui possèdent un puits et qui désirent recevoir une affiche peuvent communiquer avec le Guichet unique de Mercier :

- 450 691-6090, option 1
- guichet.unique@ville.mercier.qc.ca



À noter que des vérifications seront menées par la ville avant de vous remettre une affiche.

ÉCO'L'EAU

TROUSSE

DISTRIBUTION DE TROUSSES ÉCO'L'EAU

Afin de faciliter la vie aux citoyens qui désirent économiser l'eau potable, la Ville de Mercier distribuera 120 trousses Éco'l'Eau.

Les trousses Éco'l'Eau contiennent :

- Une pomme de douche massage
- Un aérateur de robinet de salle de bain
- Un ruban de téflon
- Un sablier de douche
- Un sac débitmètre
- Un dispositif réduisant le volume d'eau évacué par une toilette standard

Le tirage se tiendra le **17 août, vers 19 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, ainsi qu'en direct sur la page Facebook de la Ville de Mercier.

Pour obtenir une trousse Éco'l'Eau, inscrivez-vous au tirage via notre site Internet (www.ville.mercier.qc.ca) d'ici au mardi 17 août, 10 h. Une seule participation par adresse.



DES SUBVENTIONS POUR VOUS!

La MRC de Roussillon (dont est membre la Ville de Mercier) offre plusieurs programmes de subvention et d'aide à l'intention des citoyens désirant diminuer leur empreinte environnementale.

COUCHES LAVABLES

Subvention pour des ensembles d'un minimum de 20 couches lavables neuves ou usagées. Vous donne accès à un remboursement de la valeur de l'achat jusqu'à concurrence de 150 \$.

Depuis l'implantation du projet, en 2015, 69 citoyens de Mercier ont bénéficié du programme.



COMPOSTIÈRES

Subventions pour 50 % de la valeur d'achat d'une compostière (jusqu'à concurrence de 100 \$).

Depuis 2015 (année du début du programme), 22 subventions ont été accordées à des citoyens de Mercier.



Pour s'inscrire :

<https://roussillon.ca/gestion-des-matieres-residuelles/programmes-de-subventions-couches-lavables-compostiere/>

FILTRES À MICROFIBRES POUR MACHINE À LAVER

Subventions de filtres qui permettent d'emprisonner au moins 87 % des microfibres des vêtements relâchés pendant un cycle de lavage.

Ce programme entrera en vigueur en septembre 2021.



LAMES DÉCHIQUEUSES POUR TONDEUSE

Subventions de lames déchiqueteuses et de tondeuses avec lames déchiqueteuses pour favoriser l'herbicyclage.

Ce programme devrait entrer en vigueur en 2022.



COLLECTES: MERCI DE VOTRE PARTICIPATION!

L'implantation des collectes de matières recyclables (bac bleu) et de matières organiques (bac brun, Brutus) connaît un vif succès à Mercier, contribuant ainsi à diminuer le nombre de déchets qui sont enfouis dans un dépotoir, sans être valorisés.

Matières recyclables

Augmentation de 24 % du tonnage de matières recyclables collecté de 2015 à 2020.

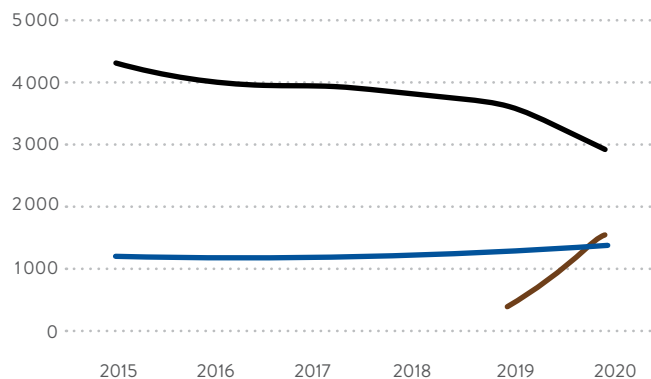
Matières organiques

Les citoyens de Mercier ont réduit la génération de déchets de 36 % depuis 2015, principalement avec l'arrivée du bac brun.

L'arrivée du bac brun à Mercier a permis de réduire l'équivalent d'environ 89 camions de déchets annuellement.

Chaque famille de Mercier a ainsi détourné plus de 318 kg de matière organique de l'enfouissement en 2020, première année d'implantation du bac brun.

Évolution du tonnage de matières résiduelles collectées à Mercier de 2015 à 2020



Déchets

Matières
recyclables

Matières
organiques



DON D'ARBRES AUX CITOYENS



La Ville de Mercier continue de contribuer à verdier le territoire en offrant gratuitement 360 arbres au 60 premiers citoyens par district qui en feront la demande.

Trois essences d'arbres sont distribuées :

- Lilas japonais
- Amélanchier du Canada
- Érable de l'Amur

Les citoyens qui veulent obtenir un arbre doivent être propriétaires d'un terrain à Mercier et s'engager à planter l'arbre sur leur propriété.

Pour obtenir un arbre, remplissez le formulaire d'inscription disponible à l'accueil du Guichet unique de Mercier et sur notre site Internet. Le formulaire rempli peut être remis **à partir du vendredi 13 août, à 8 h 30 :**

- En personne : à l'accueil
- Dans la boîte postale située à l'entrée de l'hôtel de ville
- Par courriel : guichet.unique@ville.mercier.qc.ca

La distribution des arbres se fera le 28 août 2021.

LE RÈGLEMENT D'ARROSAGE EN BREF

ARROSAGE AUTOMATIQUE

L'arrosage automatique ou à l'aide d'un asperseur sans dispositif d'arrêt est permis :

- Numéro civique pair :
Mercredi, de 6 h à 8 h et de 20 h à 23 h
- Numéro civique impair :
Jeudi, de 6 h à 8 h et de 20 h à 23 h

ARROSAGE MANUEL

L'arrosage manuel des jardins et aménagements paysagers est **permis en tout temps** (arrosoir ou appareil avec dispositif d'arrêt), et ce, même lors d'un avis d'interdiction d'arrosage.

ARROSAGE INTERDIT

L'arrosage est **interdit en tout temps** :

- Quand il pleut.
- À l'aide de plus d'un boyau.
- Lorsqu'un avis d'interdiction d'arrosage est en vigueur (informez-vous auprès de la Ville de Mercier pour les modalités).

AUTRES RÈGLES SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

- Un permis d'arrosage est disponible pour la pose d'un nouveau gazon ou un ensemencement.
- Le remplissage annuel d'une piscine est **permis seulement au printemps**.
- Il est **obligatoire** d'obtenir un permis **avant** d'installer une nouvelle piscine.
- Le **lavage d'une auto** est permis uniquement avec un seau ou un boyau doté d'un dispositif à fermeture automatique.

Pour plus de détails ou pour obtenir un permis, communiquez avec le Guichet unique de Mercier :

- 450 691-6090, option 1
- guichet.unique@ville.mercier.qc.ca

LA LIGNE GRATUITE EXO 140 MAINTIENT SA POPULARITÉ

Inaugurée en juillet 2018, le service de navette gratuite de la ligne exo 140 continue d'être populaire auprès des citoyens de Mercier.

Disponible gratuitement 7 jours par semaine, cette ligne relie les principaux lieux d'intérêts de Mercier entre eux, tout en effectuant quelques arrêts à Châteauguay dans des endroits stratégiques, comme l'Hôpital Anna-Laberge. Depuis février dernier, le service est assuré par un minibus, ce qui a permis d'augmenter le nombre de passagers pour chacun des départs.

Comme pour tous les services de transport en commun, la pandémie de COVID-19 a eu un impact sur la fréquentation de cette ligne. Par contre, exo, l'organisme responsable du transport en commun sur le territoire, souligne que la baisse de clientèle de la ligne 140 est bien moindre que celle enregistrée pour les autres lignes et services de transport en commun.

Pour connaître le trajet et l'horaire de la ligne gratuite exo 140 :

exo.quebec/fr/planifier-trajet/autobus/CITHSL/140/0



FRÉQUENTATION DE LA LIGNE EXO 140

	2018	2019	2020	2021
JANVIER		1620	2781	931
FÉVRIER		1456	2805	1360
MARS		1779	1251	1626
AVRIL		1608	656	1393
MAI		1926	666	
JUIN		2106	956	
JUILLET	467	2294	1201	
AOÛT	1204	2307	1352	
SEPTEMBRE	1835	2248	1540	
OCTOBRE	2112	2633	1446	
NOVEMBRE	2141	2671	1323	
DÉCEMBRE	1785	2409	1129	
TOTAL ANNUEL	9544	25057	17106	5310

POUR UNE LIGNE D'AUTOBUS EN AXE EST-OUEST

Consciente des désagréments que peuvent vivre les usagers du transport en commun lorsqu'ils veulent se rendre d'une ville de la Rive-Sud à une autre, la Ville de Mercier est actuellement en discussions avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et EXO pour la création d'un moyen de transport en commun circulant dans l'axe est-ouest.

Quelques exemples de trajets loufoques :

- Pour se rendre en autobus à Sainte-Catherine ou à Delson, il faut transiter par Montréal, en traversant deux fois le pont Mercier.
- Pour se rendre en autobus à La Prairie ou à Brossard, il faut transiter par le terminus de la station

Bonaventure, tout en empruntant le pont Mercier, les autoroutes 20, Ville-Marie et Bonaventure, ainsi que le pont Champlain.

À la suite de la fusion de tous les organismes de transport en commun de la Communauté métropolitaine de Montréal (autres que la STM, la STL et le RTL), il ne devrait plus être compliqué de voyager d'une ville à l'autre sans devoir faire un détour par Montréal.

Au cours des prochains mois, la Ville de Mercier vous tiendra informé de tout développement dans ce dossier, qui vise à faciliter la mobilité des personnes ayant recours au transport en commun.

UNE VOITURE ÉLECTRIQUE EN AUTOPARTAGE

Afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre, la Ville de Mercier offre à ses citoyens un de ses véhicules en autopartage, les soirs et les fins de semaine.

Depuis le 17 mai, vous pouvez réserver et utiliser un véhicule électrique (une Nissan Leaf) lorsque celui-ci n'est pas susceptible d'être utilisé pour les besoins de la Ville de Mercier. Ce service d'autopartage s'inscrit dans le cadre du Projet SAUVÉR – SSé et a bénéficié d'une subvention de près de 75 000 \$ de la Fédération canadienne des municipalités.

De plus, le véhicule est doté d'un support à vélo, ce qui facilite le recours à du transport actif.

Le service de réservation sera gratuit pour toute l'année 2021. Des frais modestes d'utilisation du véhicule électrique seront exigibles à compter de 2022.



Le service de réservation du véhicule est disponible en ligne, mais les citoyens doivent d'abord s'inscrire en communiquant avec le Guichet unique de Mercier :

- 450 691-6090, option 1

- guichet.unique@ville.mercier.qc.ca

LE CIRCUIT ÉLECTRIQUE S'ARRÊTE À MERCIER

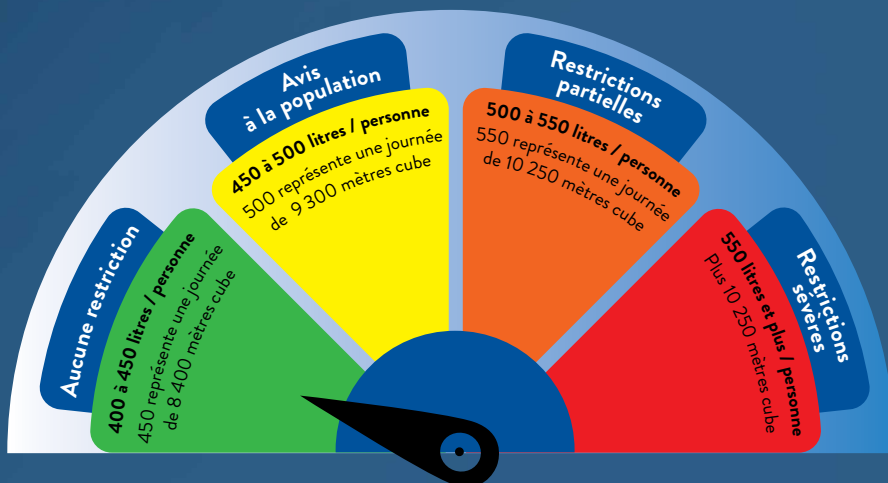
La Ville de Mercier est fière d'annoncer la mise en service de bornes de recharge pour voitures électriques sur son territoire, dont cinq sont accessibles depuis le 8 juin.

Les bornes présentement actives sont reliées au Circuit électrique et fonctionnent selon la grille tarifaire en vigueur pour le réseau. Ces bornes sont situées aux endroits suivants :

- Centre communautaire Roger-Tougas (2 bornes)
- Bibliothèque de Mercier (2 bornes)
- Hôtel de ville de Mercier (1 borne)

Une carte interactive des bornes du Circuit électrique est disponible sur le site Internet de l'organisme : lecircuitelectrique.com/fr/trouver-une-borne/





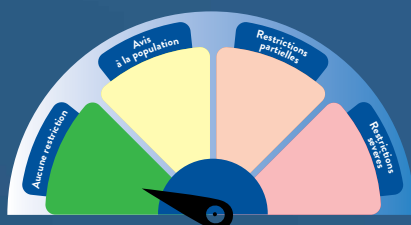
BARÈME DE CONSOMMATION D'EAU

Développé conjointement par la Ville de Mercier et la Régie intermunicipale d'aqueduc de la Vallée de la Châteauguay (RIAVC), ce nouvel outil a été conçu pour vous indiquer la quantité d'eau consommée chaque jour par les citoyens vivant dans les quatre municipalités desservies par la RIAVC.

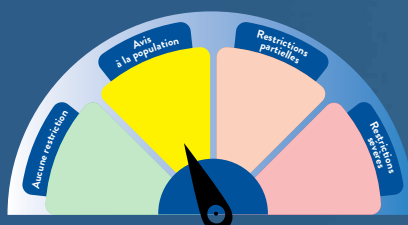
Le baromètre sera divisé en 4 parties (vert, jaune, orange et rouge) qui vont vous permettre de visualiser l'état du réseau et le niveau de notre consommation collective afin de moduler vos activités et votre consommation d'eau individuelle.

Vous pourrez donc surveiller l'état du réseau afin d'éviter de tomber en zone rouge, où toute consommation d'eau est interdite pour les activités extérieures.

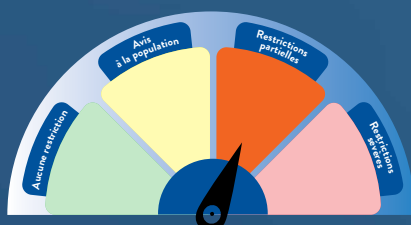
Le baromètre est disponible sur le site internet de la RIAVC (riavc.ca) et sera mis à jour de façon quotidienne.



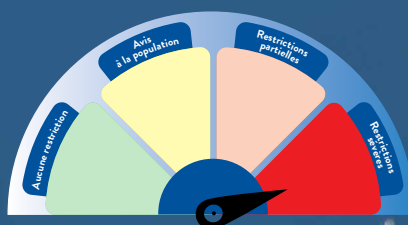
NORMALE



ACCEPTABLE



ÉLEVÉE



EXCESSIVE